



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 121768

## Texte de la question

Les troubles de l'audition sont en passe de devenir, dans notre pays comme dans l'ensemble des pays industrialisés, un problème majeur de santé publique. On sait que certaines pratiques de loisir musicales sont particulièrement préjudiciables pour l'ouïe et entraînent des lésions traumatiques de l'oreille sévères et irréversibles. Celles-ci se rencontrent également en milieu de travail et, s'il existe de fortes différences de sensibilité entre les individus dans ce domaine, les niveaux sonores et une écoute prolongée restent les principaux facteurs de risque. Mais la surdit  n'est pas le seul risque auquel on s'expose : les acouph nes et l'hyperacousie sont  galement deux affections qui surviennent fr quemment. Face aux 200 000 nouveaux cas d'acouph nes recens s chaque ann e en France, il est imp ratif que les pouvoirs publics prennent toute la mesure de l'urgence. C'est pourquoi M. Claude Evin demande   M. le ministre de la sant  et des solidarit s de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre   ce sujet pour reconnaître le caract re invalidant de ces pathologies, en am liorer la prise en charge et l'accompagnement des publics concern s et de lui pr ciser  galement quelles actions de pr vention sont envisag es.

## Donn es cl s

**Auteur :** [M. Claude Evin](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question  crite

**Num ro de la question :** 121768

**Rubrique :** Sant 

**Minist re interrog  :** sant  et solidarit s (II)

**Minist re attributaire :** sant , jeunesse et sports

## Date(s) cl e(s)

**Question publi e le :** 10 avril 2007, page 3504